

Programme Territoires Engagés pour la Nature

ACTION 2

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Territoires Engagés pour la Nature (TEN) est un programme national de l'initiative « Biodiversité, tous vivants ! » visant à reconnaître des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets pour l'avenir en faveur de la biodiversité. Ce programme est déployé en Occitanie par un collectif régional composé de l'Etat (représenté par la DREAL Occitanie), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée et Corse, et la Région Occitanie. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du programme avec leurs stratégies respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité+. **Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional.**

La participation au programme TEN est **gratuite et ouverte** à toutes les **communes** et aux **établissements de coopération intercommunale** à fiscalité propre, quelle que soit leur taille.

L'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie a pour mission d'organiser l'émergence, la sélection et le suivi des TEN. Elle assure également l'animation de la communauté de ces territoires. **La reconnaissance TEN dure 3 ans et chaque année, une nouvelle édition** est organisée. Les collectivités sont invitées à s'engager au travers de trois actions phares qui traduisent leur démarche de progrès en faveur de la biodiversité.

LES + POUR VOTRE COMMUNE

- Une démarche structurée et progressive pour **déployer des actions favorables à la biodiversité** sur le territoire communal.
- Un accès au **réseau des TEN** pour bénéficier des ressources des partenaires nationaux et régionaux ainsi que des **retours d'expériences** des collectivités engagées.
- Un accès **facilité à des appels à projets** et à certains **financements publics** (chantiers participatifs).
- **Une valorisation** nationale et locale des projets et **une visibilité accrue des actions initiées** auprès des acteurs socio-économiques locaux.

COMMENT S'ENGAGER ?

1. **Formaliser un plan d'actions et engager la collectivité à réaliser 3 actions pour la biodiversité dans les 3 ans, via une délibération.**
2. Déposer la candidature de la commune sur le site dédié "Engagés pour la nature".
3. **Mettre en œuvre les 3 actions.**
4. **Réaliser un bilan de l'exécution** du plan d'actions au bout des 3 ans et **renouveler la reconnaissance**, via un processus allégé pour un nouveau projet d'engagement.
5. **Pour aller plus loin** (optionnel), tous les candidats à TEN peuvent **candidater au concours "Capitale française de la Biodiversité"** qui valorise les collectivités exemplaires pour leurs actions en faveur de la biodiversité, autour d'un thème annuel.

Déploiement du programme sur le territoire régional par :



Action pilotée en Occitanie par :



Pour plus d'informations

Agence Régionale de la biodiversité
Cécile Bedel Animatrice TEN Occitanie

05 61 39 67 94 / 06 33 66 39 77

Cecile.bedel@arb-occitanie.fr